



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV. N°14

Réunion du 10/12/2019 à 10 h

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ. Andrée BRESSOLLES. Florence MELET.
Georges GOIZE. Manuel GONZALEZ

« Sous réserve de validation par le Comté Directeur »

Forfait :

Suite au mail du vendredi 6 décembre 2019 du club Tarascon Football Club déclarant l'équipe 2 évoluant en D2 (journée 9) forfait de la rencontre Vernajoul 1 / Tarascon.

De ce fait, Tarascon 2 par ce forfait prend 1 point de pénalité Vernajoul gagnant par 3/0.

Amende du forfait pour Tarascon (annexe 5) du montant de 100 €.

Cette amende sera débitée sur le compte du club.

La commission décide au regard de la rencontre Luzenac 2/ Tarascon 1 en date du 08/12/2019 où des incidents et propos racistes et tendancieux ont été proférés autour de la main courante au stade Paul Fédou. La rencontre en date du 14/12/2019 à 20H00 au stade de L'Ayroule à Tarascon opposant le TFC 1 / Rieux de Pelleport 1 sera mis en niveau 3.

La commission demande aux responsables de sécurité du district de mettre en place une prévention policière pour cette rencontre.

Fin de la réunion 11H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

Rédactrice MELET Florence

